

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 OCTOBRE 2016

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mmes DEROBERT Stéphanie – HORLAVILLE Claire – MM. BERTRAND Jacky – TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – GUEZENEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – M. GODET Jean-Michel – Mmes ROUSSEAU Isabelle – FLEURY Nelly - VASSE Christine - HAMEL Aurélie - DELAUNAY Josiane - MM. IVES Andrew (donne pouvoir à Mme HAMEL à partir du point n° 8) - CASSIGNEUL Félix - RABOT Jean-Luc et Mme WOJTASZEK Nadine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. DUBOIS Patrick – Mmes DUNY Muriel – DEULEY Fabienne – PROFIT Sandrine – MM. SEVEC David - et Mme DETHAN-CASSIGNEUL Anne qui donnent respectivement pouvoir à M. PAILLETTE – MME HORLAVILLE – M. BERTRAND – MME FLEURY – M. LEFORT et M. CASSIGNEUL.

Absent :

MM. BINET Frédéric.

Madame Aurélie HAMEL a été élue Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d’Activité Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Côte de Nacre
2. Rapport d’Activité Syndicat d’Alimentation en Eau Potable de DOUVRES – CRESSERONS et PLUMETOT
3. Rapport d’Activité Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE »
4. Rapport d’Activité SDEC ENERGIE compétence « Signalisation Lumineuse »
5. Constitution d’un Groupement de Commandes pour les Assurances Statutaires du Personnel
6. Installation d’infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides

URBANISME

7. Vente de terrains Clément Marot
 - a. Terrain de 727 m²
 - b. Terrain de 560 m²
8. Désaffectation et déclassement du Domaine Public, Rue de Normandie
9. Cession Domaine Privé
 - i. Parcelle AD 176
 - ii. Emprise de 600m²

FINANCES

10. Demande de Subvention au FIPDR pour la mise en sécurité des Etablissements Scolaires

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

11. Adhésion de LUC-SUR-MER au Syndicat d’Alimentation en Eau Potable de DOUVRES – CRESSERONS et PLUMETOT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016.

Le Procès Verbal de la réunion du 19 septembre 2016 a été adopté à l’unanimité.

1. RAPPORT D’ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND

Acte de la présentation du Rapport d’Activités 2015 relatif au Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Côte de Nacre.



2. RAPPORT D’ACTIVITES DU SYNDICAT D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DOUVRES – CRESSERONS ET PLUMETOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND

Acte de la présentation du Rapport d’Activités 2015 relatif au Syndicat d’Alimentation en Eau Potable de Douvres – Cresserons et Plumetôt.



3. RAPPORT D’ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND

Acte de la présentation du Rapport d’Activités 2015 relatif à la Communauté de Communes « Cœur de Nacre »



4. RAPPORT D’ACTIVITES DU SDEC ENERGIE COMPETENCE « SIGNALISATION LUMINEUSE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND



5. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE

la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les Communes de BERNIERES-SUR-MER, LANGRUNE-SUR-MER, CRESSERONS et DOUVRES-LA DELIVRANDE.

AUTORISE

l'adhésion de la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE au groupement de commandes.

ACCEPTÉ

les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance statutaire, annexée à la présente délibération,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,

CONFIE

A la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE la charge de mener toute la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.



6. INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation de la borne située D83, Route de Caen,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer un Acte d'Engagement conformément à l'Avant-Projet-Sommaire pour une participation de la commune ne pouvant excéder le montant indiqué dans l'Avant-Projet Sommaire soit 2 060 €,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.



7.a VENTE DE TERRAIN SECTEUR CLEMENT MAROT - SECTION AH

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLU, approuvé le 03 juin 2013, modifié le 14 mars 2016,

Vu le dossier de candidature de Monsieur LECORNU et Madame KERVEILLANT en date du 23 septembre 2016,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 30 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ACCEPTÉ

de vendre le terrain communal cadastré section AH situé en zone urbaine, d'une superficie de 727 m² au prix de **105 450 euros** à Monsieur LECORNU et Madame KERVEILLANT,

INVITE

Monsieur Le Maire à faire procéder au bornage définitif du terrain,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents utiles dans ce dossier,

DIT

que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.



7.b VENTE DE TERRAIN SECTEUR CLEMENT MAROT – SECTION AA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLU, approuvé le 03 juin 2013, modifié le 14 mars 2016,

Vu le dossier de candidature de M. et Mme CAUDRELIER en date du 24 septembre 2016,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 30 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ACCEPTÉ

de vendre le terrain communal cadastré section AA situé en zone urbaine, d'une superficie de 560 m² au prix de **90 000 euros** à Monsieur et Madame CAUDRELIER.

INVITE

Monsieur Le Maire à faire procéder au bornage définitif du terrain,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents utiles dans ce dossier,

DIT

que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.



8 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré :

Vu la Commission d'Urbanisme en date du 28 avril 2016,

CONSIDERANT que la désaffectation et le déclassement de l'emprise du domaine public citée ci-dessus poursuit un but d'intérêt général (aménagement des Hautes Devises)

AUTORISE

la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise située en mitoyenneté des terrains cadastrés AD 161 et 160 d'une superficie d'environ 600 m², pour la faire entrer dans le domaine privé.



AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



9.a CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION AD 176 - PROJET DE CONSTRUCTIONS DE MAISONS DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, sept abstentions,

Vu la Commission Urbanisme en date du 28 avril 2016,

CONSIDERANT l'avis du Service France Domaines en date du 21 janvier 2016,

APPROUVE

la vente du terrain communal cadastré section AD 176 d'une superficie totale de 2 747 m², situé rue de Normandie à la Société PARTELIOS HABITAT, au prix de **174 510,00 €**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'Acte Authentique de vente à intervenir.



9.B CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER APRES DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC- PROJET DE CONSTRUCTIONS DE MAISONS DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, sept abstentions,

Considérant l'avis du Service France Domaines en date du 15 mars 2016,

APPROUVE

la vente du terrain communal désaffecté et déclassé d'une superficie d'environ 600 m², situé Rue de Normandie à la Société PARTELIOS HABITAT, au prix **de 90 490 €**, après bornage définitif, à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'Acte Authentique de vente à intervenir.



10. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RETIENT

Le principe de la programmation de travaux de sécurisation de l'école Primaire Marie-Curie et Jacques Prévert pour un montant prévisionnel de 107 580 € sous réserve de l'obtention de subventions suffisantes.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPDR au montant maximum possible et à signer tous documents relatifs à cette affaire.



11. ADHESION DE LA COMMUNE DE LUC-SUR-MER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN EAU POTABLE DE DOUVRES – CRESSERONS ET PLUMETOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu la demande d'adhésion de la Commune de LUC-SUR-MER au Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de DOUVRES, CRESSERONS et PLUMETOT en date du 04 juillet 2016,

Vu l'acceptation du Comité Syndical en date du 23 septembre 2016,

A l'unanimité,

EMET

Un avis (favorable/non favorable) à l'adhésion de la Commune de LUC-SUR-MER au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de DOUVRES, CRESSERONS et PLUMETOT.